

LIMOGES MÉTROPOLE
ARRÊTÉ

Le Président de Limoges Métropole

du 30 décembre 2024

Objet : Délégation de signature à **M. Frédéric FOURGNAUD**, Directeur au sein du Pôle attractivité et développement économique et à **M. Mehdi HAMMOUCHE**, Directeur et Responsable du Pôle attractivité et développement économique

N° 25882

Le Président de Limoges Métropole

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5511-1 et L. 5511-10 ;

Vu la délibération n°13 du 17 juin 2024 portant délégation d'attributions de conseil communautaire au Président ;

CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints, des services et à ses responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux collectivités confiant par l'organe adhérent sa compétence ;

CONSIDÉRANT que M. Frédéric FOURGNAUD assure les fonctions de Directeur du développement économique au sein du Pôle attractivité et développement économique ;

CONSIDÉRANT que M. Mehdi HAMMOUCHE assure les fonctions de Directeur et Responsable du Pôle attractivité et développement économique à Limoges Métropole ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 5511-10 du Code général des collectivités territoriales, à M. Frédéric FOURGNAUD, Directeur du développement économique au sein du Pôle attractivité et développement économique pour la signature des documents suivants :

- Décomptes mensuels et décomptes finaux dans le cadre des marchés publics de la Direction du développement économique ;
- Attestations de service fait, d'attribution de bonne exécution des prestations, certificats de réception, attestation de travail d'un prestataire relevant de la Direction du développement économique ;
- Rapports de transmission de données annexes relatives à la Direction du développement économique ;
- États responsabilité des dépenses dans le cadre de demandes de versement de subventions de la Direction du développement économique ;
- Notes relatifs à l'exécution des marchés de la Direction du développement économique s'entraînant par engagement supplémentaire, notamment les pièces annexes à l'acte d'engagement relatives à la présentation d'un état relatif au acte spécial.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric FOURGNAUD, délégation est donnée dans les mêmes conditions à M. Mehdi HAMMOUCHE.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au prochain renouvellement du conseil communautaire.

ARTICLE 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Frédéric FOURGNAUD, Directeur au sein du Pôle attractivité et développement économique et à M. Mehdi HAMMOUCHE, Directeur et Responsable du Pôle attractivité et développement économique.

1 DOCUMENT - Publié le 17 Décembre 2024



25882.pdf
(.pdf, 156,1 Ko)



TÉLÉCHARGER